



Numéro de l'acte	2022-82-URBMC
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022

QUESTION N°2022-82

URBANISME : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – SAS NORPAPER AVOT VALLEE – DEMANDE DEROGATION AUX NEA-MTD 45 DU BREF PP

RAPPORTEUR :

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND

Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 juin 2022 portant à consultation du public une demande de dérogation aux NFA-MTD 45 (Niveaux d'Emissions Associés des Meilleures Techniques Disponibles) du BREF PP (Best available techniques REFerence documents) PaPéterie par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE

Considérant que la SAS NORPAPER AVOT VALLEE exploite une usine de fabrication de pâte à papier et de carton, située 71 rue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de Blendecques

Considérant que la spécialité de cette société est la fabrication de testliner blanc et écru (couverture composant les caisses en carton) et de cannelures, et que la fabrication est réalisée à base de 100% de fibres cellulosiques de récupération

Considérant que le site est concerné par les conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) du BREF PP « Production de pâte à papier, de papier et de carton », en date du 26 septembre 2014

Considérant que les conclusions MTD précisent des flux spécifiques pour le macropolluant phosphore, que ces flux spécifiques ne sont aujourd'hui pas respectés par le site NORPAPER et que certaines MTD ne sont pas applicables sans investissement disproportionné eu égard aux gains environnementaux attendus

Considérant que la société sollicite une demande de dérogation pour les rejets de phosphores, qui nécessite une consultation du public du 27 juin 2022 au 27 juillet 2022 inclus et qu'un dossier sera mis à la disposition du public en mairie de Blendecques, lieu d'implantation du site, aux jours et heures d'ouverture au public

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la demande de dérogation, par la SAS NORPAPER AVOT VALLEE, aux NEA de la MTD 45 du BREF PP pour les rejets de phosphores dans le milieu naturel.

ARTICLE 2 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	21
- Votes défavorables	0
- Abstentions	7

Fait à ARQUES
Le 10 juin 2022
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 09 JUIN 2022**

Affiché le 14 juin 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Neuf Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le trois juin 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT – Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 22 présents pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 21 présents de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 6 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2022-66, 2022-67, 2022-68, 2022-80, 2022-81 et 7 absents excusés avec pouvoir de la question 2022-69 à 2022-79 incluse et 2022-82

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Stéphane FINARD ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Cécile CARON

Gaëlle ROSE ayant donné pouvoir à Ludovic LELEU

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Joël DUQUENOY ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL de la question 2022-69 à 2022-79 incluse, et pour la question 2022-82

Monsieur Dominique LARDEUR est nommé secrétaire de séance.